

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le, 1^{er} octobre DE L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE à 12h00 :

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance au centre Jacques Monod, sous la présidence de :

Madame Maryline DESLANDES, Vice-présidente,

Etaient présents : Mme Maryline DESLANDES,

Ne formant pas la majorité des Membres en exercice mais se référant au procès-verbal de carence n°24/09/PV du 24 septembre 2024.

Absents excusés : MM. Marc-Antoine JAMET, Lahsaine AIT BABA, Benoît BALUT, Christophe COPLO, Eric HEBERT, Dominique LEGO, Christophe THIESSE, Mmes inci ALTUNTAS, Catherine BATAILLE, Sylvie CARDONA-GIL, Pascale DUMONTIER, Catherine DUVALLET, Annick GASCHER, Brigitte ROIX,

Absents non excusés : MM. Thomas BOUREZ, Patrick HUON,

Avai(en)t donné pouvoir :

**Mme Maryline DESLANDES
est nommé(e) Secrétaire à l'ouverture de la séance.**

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : Mmes Sonia ROSSIGNOL, Manuela MAITREL, Sophie BOYER.

DATE DE SEANCE

1^{er} octobre 2024

DATE DE CONVOCATION

26 septembre 2024

DATE D'AFFICHAGE

3 octobre 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE

16

PRESENTS

1

PROCURATION(S)

0

VOTANTS

1

La Vice-présidente certifie que la présente délibération a été télétransmise à la Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité
le :

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

La Vice-présidente

Délibération n° 2

PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE (PRE) - CCAS structure juridique de support du PRE 2024

Depuis 2005, le CCAS est la structure juridique qui porte le Programme de Réussite Educative (PRE) de Val-de-Reuil.

A la demande de l'Etat qui finance ce programme, l'objet de la présente délibération est de préciser expressément que le CCAS est la structure juridique qui porte le PRE 2024.

Sur la base de ces éléments, il est donc proposé aux membres du Conseil d'administration de :

- **CONFIRMER** la désignation du Centre Communal d'Action Sociale de Val-de-Reuil comme structure juridique de support du dispositif de réussite éducative 2024.

Le Conseil d'administration, Après en avoir délibéré, (Vote)

- **CONFIRME à l'unanimité** la désignation du Centre Communal d'Action Sociale de Val-de-Reuil comme structure juridique de support du dispositif de réussite éducative 2024.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure, représentant de l'Etat.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
La Vice-présidente,

Maryline DESLANDES